



C'est quoi...

L'Union

européenne?



CARNET PÉDAGOGIQUE
ACCOMPAGNANT LE FILM

AVEC FICHES À COPIER





La politique nous concerne tous

Le cœur d'une démocratie bat au parlement, communément aussi appelé la « maison de la démocratie ».

La transmission des valeurs démocratiques dès le plus jeune âge et la promotion de la participation sont aujourd'hui des missions plus importantes que jamais.

Car, seuls celles et ceux qui sont bien informé(e)s et comprennent les tenants et les aboutissants des différentes thématiques peuvent réellement discuter.

L'information, la formation des opinions et le dialogue avec les citoyen(ne)s jouent un rôle très important pour la Chambre des Députés. L'un de nos objectifs est de permettre aux élèves et aux étudiant(e)s de devenir des citoyen(ne)s responsables et de se forger une opinion critique sur les sujets politiques.

Cela ne peut réussir qu'avec l'aide d'un acteur impartial – le *Zentrum fir politesch Bildung* - qui met à disposition des supports pédagogiques permettant de promouvoir les connaissances sur le système démocratique.

En collaboration avec la Chambre des Députés, sept thèmes ont été sélectionnés pour transmettre des connaissances politiques de base de manière facilement compréhensible et mémorisable : la Chambre des Députés, la procédure législative, l'Union européenne, la démocratie, les élections, la participation citoyenne et la Constitution.

Nous espérons que vous aurez du plaisir à visionner les films, consulter les cahiers relatifs et à en débattre !

Le *Zentrum fir politesch Bildung* a placé son travail sous la devise « Demokratie léieren a liewen ».

Où, si ce n'est au parlement, peut-on faire des bases et du fonctionnement de notre démocratie une réalité tangible ? La *Chamber* est donc un lieu d'apprentissage important pour les enfants et les adolescents.

Le ZpB est heureux de pouvoir présenter le résultat de la collaboration avec la Chambre des Députés et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (SCRIPT).

Les films d'animation ainsi que leurs livrets pédagogiques ont pour objectif de susciter un intérêt pour les nombreuses facettes d'une démocratie parlementaire.

Les films expliquent, illustrent et résument. Ils montrent également le travail du parlement qui n'est d'habitude pas visible. Les exercices des livrets incitent à se poser des questions, à faire des recherches en autonomie et à débattre. Nous sollicitons et nous favorisons ainsi l'esprit critique. Ainsi, la série série « *Politik ? Fir jiddereen !* » contribue à rendre compréhensible ce qui paraît complexe à première vue.

La Chambre des Députés, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Zentrum fir politesch Bildung ont élaboré six films d'animation en luxembourgeois, en allemand et en français. Ces films s'adressent aux enfants et aux adolescents, mais aussi aux adultes qui souhaitent s'informer sur le fonctionnement de la démocratie luxembourgeoise. Tous les films peuvent être visionnés sur les sites www.chd.lu, www.script.lu et www.zpb.lu. Les livrets pédagogiques y sont également disponibles en téléchargement.

Ce livret bilingue s'adresse principalement aux enseignant(e)s et aux éducateurs/-trices qui souhaitent aborder en classe ou au sein du groupe de jeunes le sujet du film «L'Union européenne». Les premières pages proposent des informations générales sur le sujet ainsi qu'un questionnaire sur le film. Le livret donne également des pistes supplémentaires permettant d'inciter les enfants et les adolescents à faire des recherches, à débattre et à s'engager. Enfin, ce support pédagogique contient plusieurs fiches de travail prêtes à copier et adaptées à différentes tranches d'âge. Des propositions de solutions peuvent être téléchargées sur www.zpb.lu.

Bien entendu, les films peuvent également servir à préparer une visite du parlement ou à en faire le bilan.

Index

Contexte	2
Questionnaire sur le film	4
Pour aller plus loin	6
Fiches à copier	7

Mentions légales

Éditeurs

Chambre des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg
www.chd.lu
(+352) 46 69 66 -1

SCRIPT

**Service de Coordination
de la Recherche et de l'Innovation
pédagogiques et technologiques**
33, Rives de Clausen
L-2165 Luxembourg
www.script.lu
(+352) 24 78 51 87

ZpB

Zentrum fir politesch Bildung
Fondation d'utilité publique, RCSL G236
138, Boulevard de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg
www.zpb.lu
(+352) 24 77 52 72

Mise en page

rose de claire, design.

Illustrations

Couverture ©Claude Grosch
Autres illustrations ©iStock

Date des statistiques et des liens

Mai 2023

ISSN: 2989-7122

Luxembourg, 2023

2^e édition

Impression

Imprimerie centrale, Luxembourg

Traduction

Trans@, Steinfort



Cette oeuvre, création, site ou texte est sous licence Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>. Cette licence ne s'applique pas aux photos du Service information et presse (SIP). Les photos peuvent être utilisées à des fins pédagogiques et non commerciales. Prière de contacter le SIP en cas d'autre utilisation.

Contexte :

L'Union européenne est un regroupement volontaire d'États démocratiques européens qui ont décidé de travailler ensemble dans différents domaines. Au fil des années, elle s'est agrandie, ses membres se sont dotés de règles et d'institutions communes et ont accepté des compromis afin de garantir la paix et la prospérité sur le continent européen.

Histoire de l'Union européenne

Après deux guerres mondiales destructrices, des hommes politiques tels que Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, et Konrad Adenauer, chancelier allemand, sont persuadés qu'il faut surmonter les rancunes et créer une nouvelle coopération entre les États européens afin de garantir la paix, la prospérité et la liberté. La coopération économique, reposant sur le secteur du charbon et de l'acier, doit permettre aux États membres de se rapprocher et d'exclure définitivement une guerre entre les États.

À partir de 1951, date de création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, en passant par 1958, année de formation de la Communauté économique européenne, jusqu'en 2013, année de l'entrée de la Croatie dans l'UE, dernier pays en date à intégrer l'Union, la coopération économique a été renforcée et une collaboration politique et militaire s'est mise en place.

En 2020, Le Royaume-Uni est sorti de l'UE.

ÉTATS MEMBRES

27



(1.3.2022)

Qui peut devenir membre ?

Pour devenir membre, un pays doit ... respecter la démocratie, l'État de droit, les droits humains, et les minorités et disposer d'institutions stables, ... disposer d'une économie de marché viable, ... respecter les règles de l'UE, partager les objectifs communs et assumer ses engagements.

L'adhésion est précédée de négociations avant que le Conseil de l'Union européenne ne l'approuve à l'unanimité. Le Parlement de l'UE et les parlements nationaux doivent également donner leur accord à cette adhésion.

Qui peut en sortir ?

Tous les membres ont le droit de quitter l'UE.

Les traités européens définissent précisément le déroulement d'un retrait. À partir du jour où un État informe le Conseil européen qu'il souhaite se retirer, l'Union négocie avec cet État un accord définissant les conditions de sortie et les relations futures avec l'UE. Si les deux partis ne parviennent à aucun accord dans un délai de deux ans, l'État est automatiquement exclu de l'Union, à moins que le Conseil européen décide, en concertation avec l'État membre concerné, de prolonger ce délai.

Un État qui quitte l'UE peut la réintégrer ultérieurement.

Règles et institutions communes

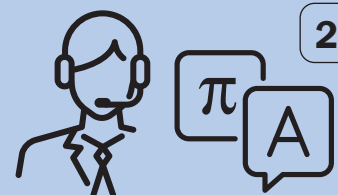
L'Union européenne est un regroupement d'États très différents. Pour que la collaboration entre les différents États fonctionne, l'Union a besoin de règles et d'institutions communes respectées par tous ses membres.

L'UE suit le principe de la subsidiarité. Cela signifie que les missions de service public doivent être prises en charge au plus proche des citoyen(ne)s – par exemple au niveau des communes ou des États membres. C'est seulement lorsqu'un problème spécifique ne peut être réglé à ce niveau que la compétence réglementaire est transmise à un niveau « supérieur ».

Toutes les règles de l'UE, les missions de ses institutions et la manière dont les décisions sont prises, reposent sur des traités de l'UE.

LANGUES OFFICIELLES DE L'UE

24



(1.3.2022)

Les débats du Parlement et d'autres documents importants sont traduits dans les langues officielles. Le luxembourgeois n'est pas une langue officielle.

LES PRINCIPALES RÈGLES DE L'UE

Les **règlements** entrent en vigueur automatiquement et de manière harmonisée dans tous les pays de l'UE, sans devoir être transposés en droit national. Parfois, des lois nationales doivent être modifiées pour être mises en conformité avec les règlements de l'UE.

Les **directives** fixent un but à atteindre, mais laissent aux États le choix des moyens pour y arriver.

Les **décisions** s'appliquent à un ou plusieurs pays de l'UE, aux entreprises ou aux particuliers. La décision entre en vigueur lorsque la partie concernée en est informée. Les décisions n'ont pas besoin d'être transposées dans le droit national.

LES PRINCIPALES INSTITUTIONS DE L'UE

Le **Parlement européen** est élu tous les cinq ans. Il compte 705 député(e)s (au 01.12.2021), dont six Luxembourgeois(es). Le Parlement européen exerce le pouvoir législatif avec le Conseil des ministres. L'initiative législative revient à la Commission. Le Parlement contrôle les organes politiques de l'UE et partage la compétence budgétaire avec le Conseil des ministres.

Un État peut-il être exclu de l'UE ?

Aucun pays ne doit craindre une exclusion. Si un État membre bafoue durablement les valeurs communes de l'UE (respect de la dignité humaine, démocratie, État de droit, etc.), il peut toutefois par exemple perdre son droit de vote pendant un certain temps. Ces mesures ne peuvent être appliquées que lorsque tous les États membres les adoptent à l'unanimité. Théoriquement, cette suspension peut être prolongée indéfiniment.

Le **Conseil européen** réunit les chefs d'État et de gouvernement des États membres, son/sa président(e) ainsi que le/la président(e) de la Commission européenne. Puissant moteur du développement de l'UE, il fixe les objectifs généraux ainsi que les principes de politique étrangère et de sécurité commune. Il prend également les décisions relatives aux problèmes qui n'ont pas pu être résolus, par ex. par le Conseil de l'Union européenne.

Le **Conseil de l'Union européenne**, plus connu sous le nom de « Conseil des ministres », est composé des représentant(e)s des gouvernements des États membres (par ex. tou(te)s les ministres des Affaires étrangères, tou(te)s les ministres de l'Économie, etc.). Il coordonne notamment la politique économique générale des États membres, conclut les accords internationaux et garantit la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune.

La **Commission européenne** est composée de 27 commissaires, un(e) par État membre (au 01.12.2021). Seule la Commission est autorisée à proposer de nouvelles lois. Ce sont ensuite le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne qui décident de les adopter ou non. La Commission européenne vérifie que les traités européens sont respectés. Elle gère le budget européen.

La **Cour de Justice de l'Union européenne** exerce le pouvoir judiciaire de l'Union Européenne, c'est-à-dire qu'elle garantit l'interprétation et l'application de la législation de l'UE de manière uniforme dans tous les pays membres. Lors de différends entre les gouvernements membres et les institutions de l'UE, la Cour de Justice tranche. Elle est composée d'un(e) juge par État membre et d'onze avocat(e)s généraux(ales) et siège au Luxembourg. Le Tribunal partage le pouvoir judiciaire avec la Cour de Justice et est principalement responsable des recours. Il est composé de deux juges par État membre.

L'UE est une organisation supranationale. Autrement dit, ses États membres renoncent volontairement à une partie de leur souveraineté au profit de l'UE. Ils acceptent ces restrictions, car ils espèrent obtenir des avantages plus importants grâce à une étroite collaboration avec les autres pays.



PRENDRE L'INITIATIVE EN TANT QUE CITOYEN(NE)

Pétition
Initiative citoyenne européenne

Tout(e) citoyen(ne) de l'Union européenne, toute personne résidant dans un État membre ou toute entreprise qui a son siège au sein de l'UE a le droit d'adresser une pétition au Parlement européen. De même, les citoyen(ne)s européen(ne)s peuvent proposer des changements juridiques à la Commission européenne à travers l'initiative citoyenne européenne. Les sites web de l'UE expliquent les démarches à entreprendre.

L'Union européenne et le pouvoir de décision national

Beaucoup pensent que la majorité des lois nationales proviennent de Bruxelles. Des études des années 1986 à 2006 montrent toutefois que seulement un tiers des lois luxembourgeoises trouvent leur origine au niveau de l'Union européenne. La plupart des décisions qui touchent le quotidien des citoyen(ne)s sont encore prises au niveau national.

De plus, si la Chambre des Députés estime, par exemple, qu'un projet de règlement ou de directive n'est pas conforme au principe de subsidiarité, elle peut transmettre un avis motivé à la Commission européenne. Si un nombre suffisant de parlements nationaux sont du même avis, la Commission doit modifier ou retirer son projet. Les règlements, directives et décisions proposés par la Commission européenne doivent être adoptés par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne pour entrer en vigueur. En conséquence, les député(e)s européen(ne)s luxembourgeois(es) et les ministres luxembourgeois(es) décident eux aussi des règles édictées à Bruxelles.

Le dialogue politique régulier entre les parlements nationaux et la Commission européenne permet aux député(e)s luxembourgeois(es) de transmettre leur point de vue à la Commission.

Questionnaire sur le film

Les débuts de l'UE

1

Quels sont les six pays fondateurs de la Communauté européenne ?

Raye les mauvaises réponses.

Luxembourg	Belgique	Pays-Bas	Suède
Portugal	Italie	Espagne	Allemagne
Danemark	Suisse	France	

2

Pourquoi ces six États voulaient-ils se regrouper en 1951 en communauté ?

3

Quels obstacles aurais-tu rencontrés si tu étais allé(e), en 1970, faire du shopping à Trèves depuis Luxembourg ?

La collaboration au sein de l'UE

4

À partir de 1951, dans quel domaine les six pays collaborent-ils ?

Agriculture Lutte contre le réchauffement climatique Production du charbon et de l'acier Introduction d'une monnaie commune

5

Pour le Luxembourg, quels sont les avantages de l'Union européenne ?

6

Dans quels domaines les États membres de l'Union européenne collaborent-ils aujourd'hui ?

**Donne
5 exemples.**

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Les décisions de l'UE

7

Pour quelles élections les citoyen(ne)s européen(ne)s possèdent-ils/elles le droit de vote s'ils/si elles habitent dans un autre État membre de l'UE ?

**Plusieurs
réponses sont
possibles.**

- élections communales
- élections législatives
- élections européennes

8

Quelles institutions décident des règles communes qui s'appliquent au sein de l'UE ?

**Souligne
les bonnes
réponses.**

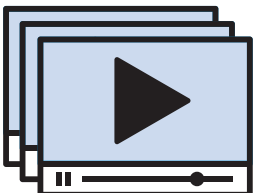
- le Parlement européen
- la Commission européenne
- le Conseil des ministres
- le Conseil de l'Europe

9

Combien y a-t-il de député(e)s luxembourgeois(es) au Parlement européen ?

**Entoure
la bonne
réponse.**

2 4 6 8 10 12



Tu veux revoir le film ? Aucun problème. Il est disponible en plusieurs langues sur les sites suivants :

www.chd.lu
www.zpb.lu
www.script.lu

Pour aller plus loin

Renseigne-toi!

Cherche sur internet les réponses aux questions suivantes :

1. Combien de pays font partie de l'Union européenne aujourd'hui ?
2. Quelles institutions européennes ont leur siège au Luxembourg ?
3. Comment s'appellent les représentant(e)s luxembourgeois(es) qui siègent au Parlement européen et à la Commission européenne ?
4. L'UE permet d'avoir recours aux initiatives citoyennes européennes et aux pétitions. Vérifie sur le site internet de l'UE ce qui les différencie.

Fais-toi ta propre opinion!

1. Quels sont les avantages et les inconvénients de l'UE pour toi personnellement ? Inscris tes réponses dans un tableau. Attribue à chaque avantage ou inconvénient de 1 à 5 points (1 = petit inconvénient/avantage ; 5 = grand inconvénient/avantage) et compte les points.
2. Selon toi, quels sont les avantages et les inconvénients de l'UE pour le Luxembourg ? Inscris tes réponses dans un tableau.

avantages de l'UE pour toi personnellement	(1-5 points)	inconvénients de l'UE pour toi personnellement	(1-5 points)
Total		Total	

avantages de l'UE pour le Luxembourg?	(1-5 points)	inconvénients de l'UE pour le Luxembourg?	(1-5 points)
Total		Total	

Passes à l'action!

1. Parle avec trois personnes de plus de 40 ans et de nationalités différentes. Demande-leur quels sont les avantages et les inconvénients de l'UE pour eux personnellement et note leurs réponses.
2. Dans quelle mesure les déclarations de ces trois personnes correspondent-elles à ton opinion? Discutez de vos points de vue communs et différents!

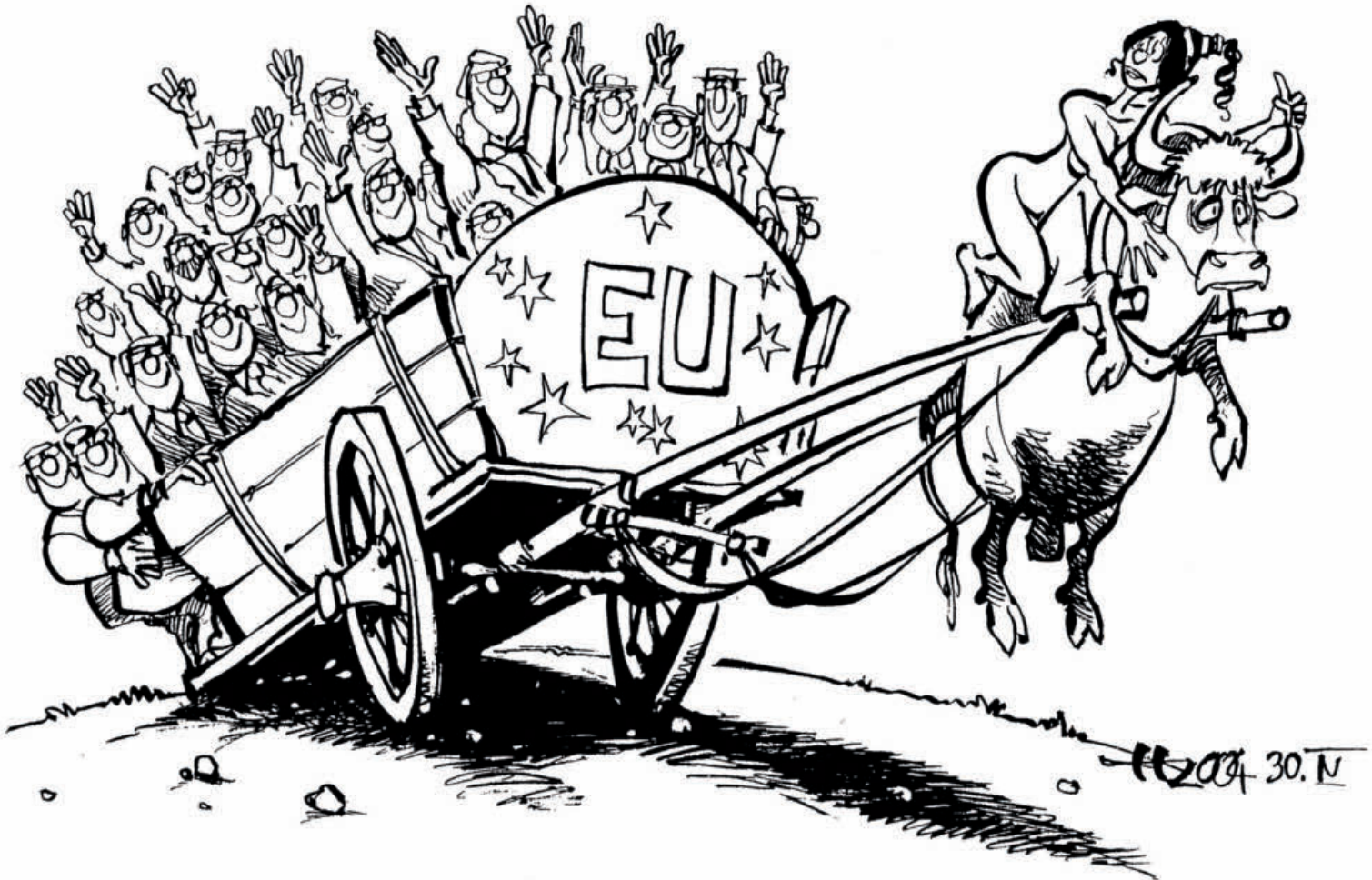
Fiches à copier

Histoire de l'UE

1. Recherchez en groupe de trois sur internet quels événements importants ont eu lieu en Europe dans les années 1870-1871, 1914-1918 et 1939-1945 et en quoi les années 1951, 1957, 1979, 1993, 2002, 2004, 2005, 2009 et 2016 ont été importantes pour l'évolution de l'Union européenne. Expliquez chaque date à l'aide de deux phrases.

Créez une frise chronologique. Cherchez des photos correspondantes et faites ressortir les événements qui vous paraissent les plus importants. Attachez les frises au mur de votre salle de classe et comparez-les. Où est-ce que les autres groupes ont mis leurs accents? Pour quelles raisons?

2. Décris et analyse la caricature ci-dessous. Associe-la à l'une des étapes de l'histoire de l'UE. Quelle titre donnerais-tu à cette caricature? Est-elle encore d'actualité?



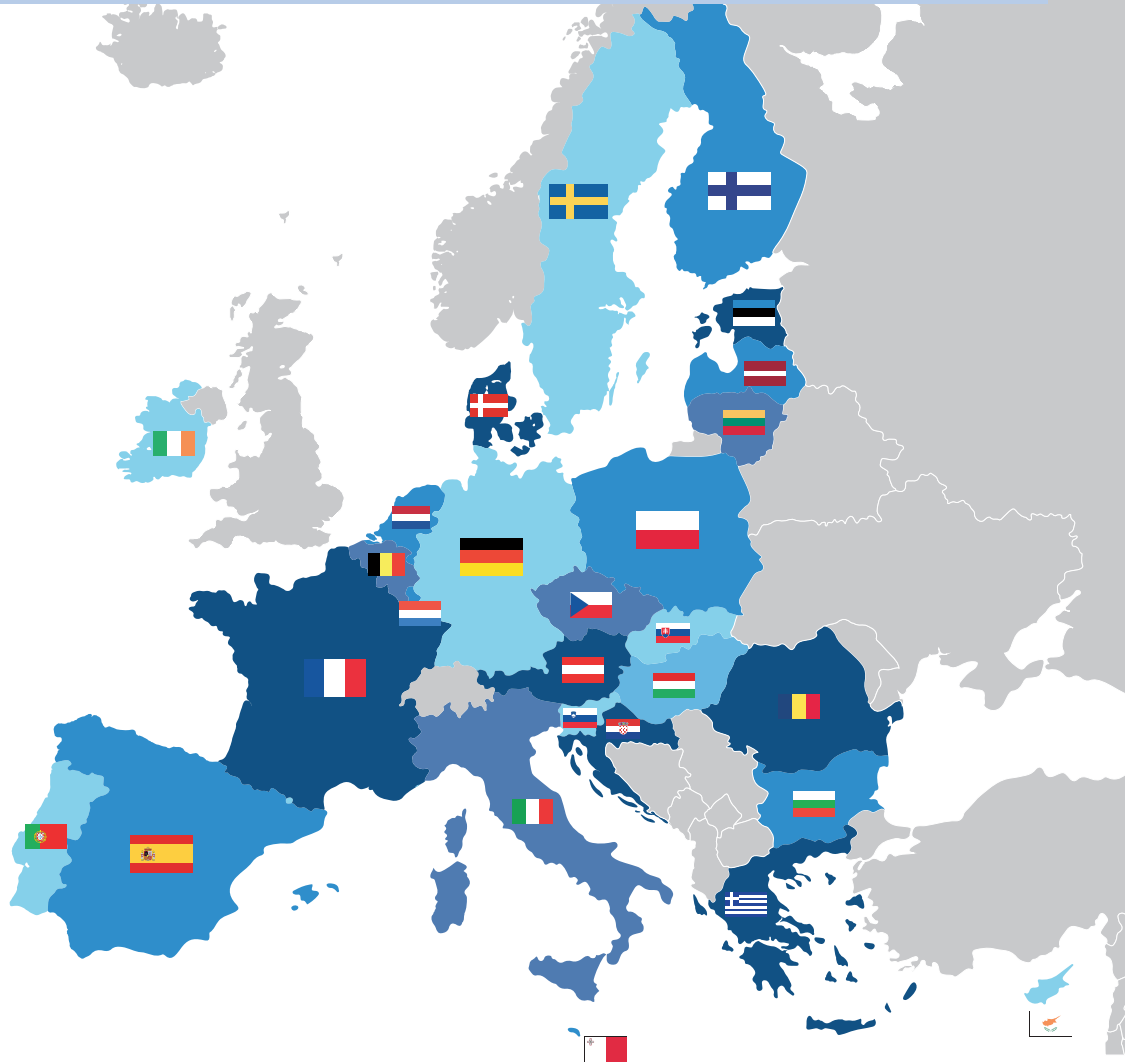
«Hurrra, wir sind 25 Mann stark!»

Traduction: «Nous disposons de la force de 25 membres»

© Horst Haitzinger. Source: Horst Haitzinger. *Haitzinger Karikaturen* 2004. Munich, 2004.

Les États membres de l'UE

1. Quels sont les États membres de l'UE (au 1.6.2018)? Aide-toi d'un atlas si tu n'es pas certain(e) de la réponse.
2. Faites un sondage dans votre classe (ou dans votre école). Qui vient d'un État membre de l'UE? Qui vient d'un pays européen non membre de l'UE?
3. Présente brièvement les pays de l'UE sur une affiche ou sur un blog. (Année d'adhésion; capitale, monnaie; drapeau, hymne national; langue(s), plat traditionnel; principaux secteurs économiques; nature, attractions touristiques; personnalités politiques, vedettes du sport et de la télé).



	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____

	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____
	_____

1. **Découpe les images et les textes et regroupe-les par pouvoir.**
2. **La procédure législative de l'UE n'est pas dominée par une seule institution, mais par trois. On parle du triangle institutionnel.** Après avoir regroupé les images et les textes, dessine un grand triangle sur une feuille de papier. Pose ensuite les trois institutions qui participent au processus législatif (avec photo et explication) à côté des sommets du triangle.



Elle veille à ce que tous les pays de l'UE respectent les lois qu'ils ont adoptées. Elle contrôle également si ces lois portent atteinte à la liberté d'expression, à la liberté de la presse ou à d'autres droits fondamentaux.

Elle contrôle les recettes et les dépenses de l'Union européenne afin de vérifier que les fonds sont correctement dépensés. Elle rédige un rapport annuel reprenant e.a. les résultats de ces contrôles.

Il réunit les chefs de gouvernement des pays de l'UE (président(e)s, Premiers ministres ou chanceliers(ières), le/la président(e) du Conseil européen et le/la président(e) de la Commission européenne pour fixer l'orientation générale que l'Europe doit suivre. Il ne fait pas partie des organes législatifs de l'Union, mais définit les priorités politiques de l'UE.

Il représente l'ensemble des Européennes et des Européens. Ses membres sont élus tous les cinq ans. Tou(te)s les citoyen(ne)s européen(ne)s adultes ont le droit de voter lors de ces élections. En collaboration avec le Conseil de l'Union européenne, il débat des nouvelles lois et les adopte.

Elle est composée de 27 commissaires (au 01.12.2021), soit un(e) pour chaque pays de l'UE. Leur mission est de réfléchir à ce qui est le mieux pour l'UE dans son ensemble. Ils/Elles proposent les lois au niveau européen et garantissent que les traités européens sont respectés.

Il est le porte-voix des pays de l'UE. Les ministres des 27 États membres se rencontrent régulièrement pour adopter les nouvelles lois.

Parlement européen

Conseil européen

Commission européenne

Cour de justice

Conseil de l'Union européenne

Cour des comptes européenne

Recherche les informations nécessaires sur la page www.europa.eu



© Union européenne



© Cour de justice de l'Union européenne



© Union européenne



© Union européenne



© Cour de justice de l'Union européenne



© Union européenne

Pourquoi avons-nous besoin de l'Union européenne? Quelle Union européenne voulons-nous? Quels sont les domaines nécessitant des modifications et des réformes? Comment la communauté peut-elle poursuivre son développement? L'UE devrait-elle se doter d'un(e) président(e)?



L'UE suscite de nombreuses questions et autant de points de vue. Vous trouverez sur le site internet www.debatingeurope.eu plusieurs thèmes pouvant être traités.

Ces thèmes peuvent être abordés dans le cadre d'un débat. Débattre signifie prendre position, justifier sa position, émettre des critiques – contre les autres et avec les autres. Les personnes qui participent au débat doivent s'exprimer avec précision et être capables de s'écouter les unes les autres. Voici comment procéder!



1. Préparation

- En classe, choisissez un sujet. Il doit s'agir d'une question à laquelle on peut répondre par «oui» ou par «non». Si l'on répond «oui», on se prononce en faveur de la question posée. Si l'on répond «non», on se positionne contre.
- Formez des groupes. Décidez quel groupe est «pour» et quel groupe est «contre».
- Faites des recherches sur le sujet sur internet et collectez des arguments pour soutenir votre point de vue. Imaginez également les arguments qui pourront être exposés contre votre point de vue. Les débats ont pour objectif de déterminer les arguments les plus convaincants. Il faut donc savoir de quoi on parle.

2. Déroulement du débat

Tout débat se déroule selon des règles strictes pour que chacun(e) puisse être attentif/-ve et apporter des arguments pertinents. Pour respecter les règles du débat, il faut écouter les autres et défendre son point de vue de manière juste et objective. Les débats impliquent quatre personnes: deux personnes répondent par «oui» et s'expriment en faveur de la question posée, deux autres personnes répondent par «non» et se prononcent contre la mesure.

Les trois phases d'un débat

- Durant la phase d'ouverture, chaque participant(e) dispose de deux minutes pour exposer son point de vue sur la question.
- La discussion libre dure douze minutes. D'autres arguments sont apportés au débat et comparés les uns aux autres.
- Durant la phase de clôture, chaque participant(e) dispose à nouveau d'une minute pour répondre une deuxième fois à la question, à la lumière de tous les arguments qu'il/elle a entendus.

3. Réflexion

Après le débat, il est possible d'analyser les discussions en groupe et/ou en plénière. On peut alors s'attarder sur le contenu (Quels arguments étaient convaincants? Comment a-t-on réagi aux différents arguments?), sur la forme (Les différentes phases ont-elles été respectées?) et sur l'attitude des participant(e)s (A-t-on laissé parler l'opposant? Quelles étaient la gestuelle et les expressions faciales?). Vous pouvez également élaborer au préalable un formulaire d'observation.

«L'UE s'immisce vraiment dans tous les domaines!»

«Bruxelles nous dicte comment faire dans notre pays!»

«Il faut régler cela au niveau européen, un pays seul ne peut pas y arriver!»

«Les mêmes règles doivent s'appliquer à tous! Nous n'avancerons pas si chaque pays fait comme bon lui semble!»

On entend fréquemment ce type de déclarations sur l'Union européenne.

1

Qu'en penses-tu ? Parmi les sujets suivants, lesquels devraient être gérés au niveau européen et lesquels au niveau national ?

Discutez en groupes de 2 et marquez d'une croix, pour chaque sujet, soit UE soit L (pour Luxembourg). Justifiez votre choix à l'aide de mots-clés.

	UE	L	Justification
Agriculture			
Lutte antiterroriste			
Défense			
Échanges scolaires et d'étudiants			
Éducation			
Politique des retraites			
Politique climatique			
Politique de la concurrence			
Commerce			
Politique culturelle			
Droit du travail			
Transport			
Salaire minimum			
Protection des consommateurs			
Monnaie			
Politique étrangère			
Système scolaire			
Promotion du sport			
Maintien de l'ordre			
Droit civil			

2

Parmi les domaines énoncés ci-dessus, choisissez-en deux qui vous semblent importants et notez vos arguments !

- L'UE devrait s'en occuper, car...
- Le Luxembourg devrait s'en occuper seul, car...

D'après : Prof. Dr Eckart D. Stratenschulte, Zukunft der Europäischen Union?, Bonn 2016 (Themenblätter im Unterricht / Nr. 112)